

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 05 Mai 2017

Procès-Verbal

Présents : Mmes JAMBON-SCHEFFER Ariane, BORDA Marie-France, DRUGUET Agnès,
LHERBETTE Christine, KELLER Myriam

Messieurs REUTER Bernard, BOUCHOT Alain, LEROY Philippe, DESLANDES Patrick

Absents : FAURE Thierry donne pouvoir à REUTER Bernard

BROCHET Pierre donne pouvoir à LHERBETTE Christine

REY Jean-Marc donne pouvoir à DESLANDES Patrick

NANTERME Bernard-Pierre donne pouvoir à REY Jean-Marc (refusé car absent)

DESBUISSONS Catherine donne pouvoir à KELLER Myriam

Secrétaire de séance : KELLER Myriam

ORDRE du JOUR

- 1- Modification des tarifs d'intervention sur les réseaux d'eau et d'assainissement hors des heures d'ouverture de Mairie
- 2- Avenant n°12 entre la commune et la communauté de commune Bugey Sud
- 3- Achat d'une deuxième licence IV
- 4- Compte rendu de la réunion concernant le schéma directeur d'eau et d'assainissement
- 5- Urbanisme
- 6- Devis
- 7- Courriers
- 8- Questions diverses

Mme KELLER Myriam est nommée secrétaire de séance

Pas d'observation sur le PV du 07 Avril 2017 : il est adopté à l'unanimité

1- Modification des tarifs d'intervention sur les réseaux d'eau et d'assainissement hors des heures d'ouverture de mairie dans le cas où la responsabilité de l'utilisateur est engagée

Monsieur le Maire rappelle que la commune qui a la compétence eau a l'obligation d'assurer l'ouverture et la fermeture des vannes d'eau avant compteurs sur la demande d'un administré.

Le Service de l'eau a donc plusieurs tarifs en fonction des jours et horaires de l'intervention :

- 40 € de l'heure pour Intervention pendant les horaires de présence des agents (du lundi au vendredi entre 8h-12h et 14h à 17h et 50€ de l'heure lorsque l'intervention a lieu hors de ces horaires.

Pour les interventions en dehors des horaires des agents des services de l'eau, il conviendrait de fixer les tarifs suivants :

- Samedi et nuit
- Dimanche et jours fériés

Monsieur LEROY Philippe demande si l'on peut facturer à l'abonné le coût réel de l'intervention.

Madame KELLER Myriam rappelle le principe de service public.

Madame BORDA Marie-France demande le nombre d'interventions réalisées en 2016 en dehors des heures de service des agents du service de l'eau.

La facturation au coût réel sera étudiée.

2- Avenant n°12 : entre la Commune de Ceyzérieu et la Communauté de Communes Bugey sud « Prévisionnel service urbanisme 2017 »

La commune de Ceyzérieu a fait le choix d'adhérer au service urbanisme de la Communauté de Communes afin d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme. Ce service était auparavant assuré par l'Etat et la DDE (Direction Départemental de l'équipement).

Le forfait est de 113.66 € par dossier quel que soit la nature du dossier.

Sur l'année 2016, la Commune de Ceyzérieu a déposé 65 dossiers à l'ADS soit une dépense totale de 7 387.92 € arrondi à 7387.00 €

Actuellement, 35 dossiers ont déjà été déposés depuis le 1^{er} janvier 2017 : 8 Permis de Construire ,10 Déclaration Préalable 14 Certificat d'Urbanisme et 3 Autorisation de Travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte** du nombre de dossiers de l'année 2016
- **approuve** la répartition proposée comme présentée ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'**avenant n°12** à intervenir avec la communauté de communes Bugey Sud.

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

3- Achat d'une deuxième licence IV par la Commune de Ceyzérieu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir obtenu une licence IV dans le Cantal pour la somme de 4 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'un délai de 5 semaines minimum est nécessaire pour accomplir l'ensemble des démarches et autorisations administratives.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la vente de la licence IV entre M. Spinassou Éric et la Commune de Ceyzérieu représentée par son Maire, Bernard REUTER.

La commune s'engage à régler les frais induits

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

4- Compte rendu du schéma directeur d'eau et d'assainissement

Dans le cadre de la mise à jour des schémas directeurs eau et assainissement, la réunion de présentation des solutions retenues pour l'aménagement de nos installations a eu lieu vendredi 5 mai.

Le rapport a défini **trois axes majeurs d'aménagements** :

- Réduire les apports d'eaux claires parasites pérennes pour limiter les surcharges hydrauliques en nappe haute.
- Réduire les apports d'eaux météoriques pour limiter les déversements fréquents au milieu naturel et les surcharges hydrauliques en entrée des unités de traitement.
- Mettre en conformité les unités de traitement

Ces axes de priorité ont été validés par les services de l'Etat lors du COPIL du 6 Avril 2017. Les actions à mener sur les réseaux raccordés à la lagune et à la station d'épuration d'Avrissieu ont été hiérarchisées afin de réduire les apports d'eaux claires et de réaliser des travaux cohérents sur les unités de traitement.

1. Reprise des déversoirs pour supprimer les rejets par temps sec et limiter les déversements au milieu récepteur pour un Budget de travaux de 8 000 €.H.T

2. Actions prioritaires sur le réseau d'assainissement :

Travaux de déconnexions des apports d'eaux de pluie : le Scénario 2 de détournement des eaux parasites vers les marais en passant par l'ex voie romaine (plutôt que par le centre village) a été retenu pour un montant de : 312 600 €.H.T.

Travaux de renouvellement de tronçons défectueux sur le réseau d'Avrissieu pour un montant de 103 500 €.H.T.

Réduction des apports d'eaux claires parasites pérennes pour un montant de 203 100 €.H.T

3. Après ces premiers travaux, une nouvelle campagne de mesures en entrée des stations permettra de valider le lancement des travaux sur les stations d'épuration

4. Actions de mise en conformité de la lagune puis de la STEU d'Avrissieu :

Création d'une nouvelle unité de traitement (capacité Centre village + Avrissieu tenant compte de l'évolution de la population d'ici 2035) en lieu et place de la lagune sur le principe de filtres plantés de roseaux pour un montant de 735 000 €.H.T

Abandon de la STEU d'Avrissieu et mise en place d'un poste de refoulement vers la lagune pour un montant de 247 300 €.H.T

Ces chantiers de premières priorités décrits ci-dessus (priorités 1 à 4) représentent un coût travaux de 1 609 500 €.H.T.

Des subventions sont allouées par l'Agence de l'eau (30%) et par le département (20%) pour la partie des travaux concernant le réseau d'eaux usées.

Il est à préciser que ces montants n'incluent pas les travaux de remise en état des routes

Ces travaux ont été planifiés de 2019 à 2028 avec un tableau de financement tenant compte :

- **de la capacité d'autofinancement de la commune de l'ordre de 200 000 € maximum**
- **d'un emprunt sur 25 ans à 2,50% d'intérêt d'un montant maximum de 500 000€**
- **d'un réajustement du prix de l'eau qui sera majoré progressivement chaque année à compter de 2018 pour atteindre une augmentation cumulée de 0,77 cts d'euros en 2028**

Ce planning doit être transmis d'ici fin mai au service de l'Etat (Police de l'Eau) pour validation et actant l'engagement de la commune à améliorer son réseau.

D'autres travaux ont été préconisés en priorité 5 et 6

Actions de mise en conformité des fosses d'Aignoz, de Chavoley, et du Catton) pour un coût des travaux de 248 000 €.H.T.

Actions sur le réseau d'assainissement – si nécessaire avec la mise en séparatif de l'ensemble du réseau de la commune pour un coût estimé à 3 362 300 €.H.T

5- URBANISME

* Permis de construire

- M COIFFET Thibaut, parcelle H 976, garage, en cours d'instruction ;
- VURAL Ali, parcelle C 895-286, Maison d'assistante Maternelle (MAM), en cours d'instruction ;
- M WEILAND et Mme FAUGERE, parcelle H 146, maison individuelle, en cours d'instruction
- M et Mme BERNE/LALOY, parcelle F 111, extension et création d'une annexe, en cours d'instruction ;

* Certificat d'urbanisme

- SCP FOUCHERZND FARENC, parcelle C 141, CU informatif, en cours d'instruction ;

* Déclaration préalable

- BOLON David, parcelle H 161, agrandissement d'une ouverture et création d'une terrasse, en cours d'instruction ;
- SCI JERSANS, parcelle C 813, aménagement d'une annexe et création d'un balcon, en cours d'instruction ;

- GIRERD Olivier, parcelle E 1055, création d'une piscine, en cours d'instruction ;

* Autorisation de travaux

- VURAL Ali, parcelle c 895-286, Maison d'Assistante Maternelle (MAM), en cours d'instruction ;
- LABRUYERE Patrick, parcelle C 141, Bar restaurant, en cours d'instruction ;

6- Décision modificative pour la vente de la remorque

Myriam KELLER rappelle que le Conseil municipal du 07 avril 2017 a voté le budget principal de la commune avec une recette correspondant à la vente de la remorque des services techniques pour un montant de 500.00 €

Après recherche auprès des services de la trésorerie de Belley, il s'avère que la remorque a été acquise sur le budget de l'eau et assainissement en 2002. Ainsi il convient de procéder au transfert de crédits suivants (Décision modificative n°1) :

Compte	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612		500
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		500
D 675	500	
TOTAL D 042 Opérations d'ordre entre section	500	
R 775	500	
R 7788		500
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	500	500

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

7- DEVIS

De l'atelier Ange art de Madame JOANIN Geneviève, intervenante aux temps d'activité périscolaire propose de réaliser en mosaïque 3 des 4 dessins d'enfants réalisés au TAP en 2016 sur les murs de l'école.

Format 90 x 65 cm = 790 € par dessin.

Une solution moins onéreuse est recherchée pour mettre en valeur les dessins des enfants. (Exemple : reproduction sur du plexiglass).

8- QUESTIONS DIVERSES :

PRESSE : Philippe LEROY souhaite avoir un droit de regard sur les articles à diffuser dans la presse.

PLUI : Marie-France BORDA souhaite connaître le résultat des votes des communes concernant le transfert de la compétence PLUI. Monsieur le Maire informe que 84 % des communes ont souhaité conserver cette compétence jusqu'en 2020. La commune de Ceyzérieu conserve ainsi cette compétence jusqu'en 2020.

ORDURES MENAGERES : Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de Bugey Sud qui vient de récupérer la compétence au 1^{er} janvier 2017 a stoppé les commandes au-delà de la phase 3. Un audit financier va être sollicité pour apporter des précisions budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h05. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 05 Mai 2017.

**A Ceyzérieu, le 09 Mai 2017
Le Maire, Bernard REUTER**